



314617 - Peut-on exorciser un mécréant à l'aide des versets du Coran?

question

Pourquoi les jurisconsultes autorisent-ils l'usage des versets du Coran pour exorciser un mécréant alors que le Coran indique qu'il sert de remède aux croyants comme le Très-Haut dit : « Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. » (Coran, 17 : 82) ; « Pour ceux qui croient, il est une guidée et une guérison. » (Coran, 41 : 44). Peut-on supposer que la victime d'une morsure de serpent fût issu de musulmans avarés ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il est permis au musulmans d'exorciser un non musulman à l'aide du Coran et d'autres dhikr et invocations. Aucune divergence de vues n'oppose les jurisconsultes sur le sujet. On l'a déjà évoqué dans la réponse à la question n°[6714](#). Les versions de l'histoire de la victime d'une morsure de serpent indiquent apparemment que les concernés étaient mécréants. Voir *Fateh al-Baari*, 4/456.

Deuxièmement, le verset (17 : 82) ne contredit pas le verset (41 : 44) car le remède coranique est de deux sortes.

La première guérit les cœurs des mauvaises passions et soupçons. Cette guérison ne profite pas au mécréant radicalisé. Sous ce rapport, Allah le Très-Haut dit : « Ô gens ! Une exhortation vous est venue, de votre Seigneur, une guérison de ce qui est dans les poitrines, un guide et une miséricorde pour les croyants » (Coran, 10 : 57) Pour Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) « une guérison de ce qui est dans les poitrines » signifie les doutes et soupçons à déraciner. » Extrait de *Tafsir* d'Ibn Kathir (4/274).

Cheikh Abdourrahmane as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Le Coran guérit



les cœurs de manière à les débarrasser des passions qui détournent de la Charia et des soupçons qui remettent en cause le savoir sûr. Le Coran contient des sermons qui excitent le désir , suscitent la crainte, expriment des promesses et profèrent des menaces qui inspirent au fidèle désir et crainte.

Quand le désir du bien et la crainte du mal se développent grâce à la réflexion sur les sens du Coran, on préfère la volonté d'Allah à sa propre volonté et on fait passer ce qui agréé Allah à ce qui passionne le fidèle.

Il s'y ajoute les preuves irréfutables et les arguments détaillés et bien expliqués par Allah qui écartent tout soupçon susceptible de remettre la vérité en cause. Ce qui permet au cœur d'accéder au plus haut degré de certitude.

Quand le cœur est guéri et retrouve le parfait bien être, tous les organes le suivent car ils partagent son état, bon ou mauvais. » Extrait du *Tafsir* de Saadi,p.367.

La seconde sorte de remède consiste à soigner le corps à l'aide du Coran. Elle profite aussi bien au musulman qu'au non musulman comme l'atteste le hadith d'Abou Said al-Khoudri (p.A.a) portant sur le cas de la victime d'une morsure de serpent. Cependant, il est indubitable que le musulman en profite plus parfaitement que le non musulman.

Allah le sait mieux.